

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Sparklin – 4 rue de la Cornouaille, 44300 Nantes – France SAS au capital de 484 750 € - N° de SIRET
RCS Nantes 894896448

1. Généralités

Toute commande passée par un acheteur (par la suite dénommé « **Acheteur** ») à Sparklin SAS (par la suite dénommé « **Vendeur** ») emporte acceptation par l'Acheteur des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») et renonciation de sa part à toutes autres conditions, notamment ses propres conditions générales d'achats.

Les présentes CGV constituent le socle unique de la relation commerciale entre l'Acheteur et le Vendeur. A compter de leur acceptation par l'Acheteur, les CGV sont applicables à l'ensemble des Produits achetés par l'Acheteur, à l'exclusion de tout autre document. En conséquence, ces CGV remplacent et annulent toutes déclarations, négociations préalables, engagements de toute nature, communications, orales ou écrites, acceptations et accords préalables intervenus entre le Vendeur et l'Acheteur.

Les catalogues, brochures et tout autre document fournis par le Vendeur ont une valeur informationnelle seulement et ne constituent pas un engagement contractuel du Vendeur. Seuls les termes des présentes CGV et le bon de commande validé par le Vendeur constituent des engagements contractuels entre l'Acheteur et le Vendeur.

L'Acheteur déclare avoir accepté les présentes CGV dans leur intégralité avant tout achat de Produits.

2. Définitions

Abonnement SPARKLIN : désigne l'abonnement d'exploitation et de maintenance des Produits souscrit auprès de SPARKLIN par l'entité qui exploitera et mettra en usage les Produits.

Acheteur : acheteur professionnel qui achète des Produits au Vendeur soit à des fins de revente (dans ce cas il est nommé Distributeur) soit à des fins d'usage direct et fonctionnel. On entend par Acheteur professionnel, toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

Commande : Document utilisé par l'Acheteur pour procéder à l'achat des Produits. Il précise notamment les quantités de Produits achetés, le Prix et les éventuelles remises, les pénalités applicables en cas de retard de paiement, les modalités de livraison des Produits, la date ou les délais de livraison des Produits. Le Vendeur dispose d'un délai raisonnable pour accepter la Commande et en retourner un exemplaire à l'Acheteur.

Distributeur : désigne l'Acheteur qui achète les Produits soit directement auprès du Vendeur soit auprès d'un autre Distributeur, qui prévoit de revendre à un de ses clients les Produits sans en faire un usage fonctionnel et direct. Tout Distributeur des Produits s'engage à reproduire dans ses propres conditions de vente les clauses des présentes CGV ou à défaut à communiquer à son client le contenu de ces mêmes clauses dans un document d'accompagnement qui sera dûment présenté à son client et se porte fort de leur respect.

Produits : L'ensemble des Produits proposés à la vente par le Vendeur figurant dans les catalogues du Vendeur. Ces catalogues décrivent les Produits, présentent leurs caractéristiques et déterminent les prix correspondants. Ces Produits sont conformes à la réglementation en vigueur en France et en Europe et ont des performances compatibles avec les usages escomptés des Acheteurs.

Vendeur : désigne le professionnel de la vente qui propose aux Acheteurs des Produits à la vente. Aux termes des présentes CGV le Vendeur est la société SPARKKLIN SAS.

3. Information précontractuelle

L'Acheteur reconnaît avoir eu communication des présentes Conditions Générales de Vente en vue de procéder à l'achat de Produits auprès du Vendeur, préalablement à toute émission de Commande.

4. Documents contractuels

Les relations contractuelles entre l'Acheteur et le Vendeur sont régies par les documents suivants, classés dans l'ordre hiérarchique croissant suivant :

- Les Conditions Générales de Vente et leurs annexes éventuelles ;
- Les Commandes

5. Commandes

L'Acheteur procède à l'achat des Produits via l'émission de Commandes. Elles seront adressées par l'Acheteur au Vendeur au fur et à mesure de ses besoins.

Chaque Commande transmise par l'Acheteur au Vendeur engage et crée des obligations pour l'Acheteur.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après validation de la Commande par le Vendeur, par tous moyens et uniquement après encaissement par le Vendeur de l'intégralité du prix des Produits de la Commande.

Les CGV et les Commandes forment un ensemble indivisible.

Une fois validée par le Vendeur une Commande ne peut pas être modifiée par le seul fait de l'Acheteur. Cependant, si une demande de la part de l'Acheteur d'annulation ou de modification est reçue par le Vendeur, le Vendeur peut par écrit faire part de son acceptation de modification ou d'annulation. A défaut de réponse de la part du Vendeur sous dix (10) jours, la demande de l'Acheteur est réputée rejetée. Le rejet d'une demande d'annulation ou de modification de commande n'entraîne aucun remboursement, ni dédommagement ni réparation de la part du Vendeur ; et l'Acheteur reste redevable des sommes dues et reste responsable de la bonne exécution des obligations, du fait de la Commande passée et de l'application de ces CGV.

6. Prix

Les prix applicables sont ceux en force à la date de la Commande (ci-après le « **Prix** »). Le Prix est exprimé en Euros et calculés hors taxes (HT). Le cas échéant, le Prix sera majoré du taux de TVA et des frais de transports applicables au jour de la Commande. Le Prix est ferme et non révisable. Le Vendeur s'accorde le droit de modifier ses tarifs des Produits à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de la validation de la Commande.

7. Conditions de paiement

Le Vendeur établit la facture d'une Commande à la date de validation de ladite Commande et l'adresse à l'Acheteur.

La facture mentionne le nom du Vendeur et de l'Acheteur ainsi que leur adresse et leur adresse de facturation si elle est différente, la date de la vente, la quantité, la dénomination précise, et le Prix, y compris les éventuelles réductions de prix le cas échéant appliquées. La facture mentionne le numéro de la Commande.

Tous les paiements sont effectués en Euros. Le règlement de la Commande s'effectue par Virement bancaire.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

8. Délais de paiement ou défaut de paiement

A compter de la date d'échéance de paiement figurant sur la facture, tout défaut ou retard de paiement, total ou partiel, entraîne automatiquement des pénalités de retard pour l'Acheteur égale à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, conformément à l'article L441-10 du code du commerce.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison de la commande.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du Prix figurant sur la facture, de plein droit, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Enfin, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la Commande en cours effectuée par l'Acheteur sans que cela n'entraîne un quelconque droit pour l'Acheteur de bénéficier d'un quelconque remboursement des sommes déjà réglées, ni dédommagement ni réparation d'aucune sorte de la part du Vendeur et sans que la responsabilité de ce dernier ne puisse être engagée à ce titre.

L'annulation d'une Commande sera signifiée par écrit à l'Acheteur qui doit alors sous 15 jours retourner en parfait état l'intégralité des Produits de la Commande qui fait l'objet d'un retard ou d'une absence de paiement de l'Acheteur. En cas de non-retour ou de retour en mauvais état des Produits le Vendeur se réserve le droit d'engager des poursuites et de demander outre le paiement intégral de ladite Commande, d'éventuels dédommagements.

9. Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe des Produits de la Commande à l'Acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition dans les locaux du Vendeur à l'attention de l'Acheteur ;
- soit par le dépôt des Produits de la Commande au lieu indiqué par l'Acheteur sur le bon de commande.

Les délais et conditions de livraison stipulés dans l'offre commerciale ou dans la Commande sont une estimation et ont seulement une valeur indicative et ne sont aucunement garantis. Le Vendeur pourra livrer les Produits de la Commande dans son intégralité ou en plusieurs parties selon la disponibilité des Produits commandés.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des Produits de la Commande ne pourra pas donner lieu au profit de l'Acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- la retenue du paiement du Prix dans les conditions fixées à l'article 6 ;
- le refus d'accuser réception des Produits objets de la Commande.
- l'annulation de la Commande.

Dans le cas où la livraison n'est pas possible dans les conditions de livraison convenues au moment de la Commande, le Vendeur préviendra par tous moyens l'Acheteur dans des délais raisonnables et lui communiquera par écrit les nouvelles conditions de livraison prévues.

Si besoin, le Vendeur se réserve le droit de reporter la livraison jusqu'à ce que l'Acheteur ait rempli ses obligations, notamment de paiement, au titre de ces CGV.

Dans les cas où les Produits ne sont pas directement remis à l'Acheteur, ce dernier s'engage à récupérer lesdits Produits dans un délai de dix (10) jours suivant l'avis de mise à disposition des Produits. Au-delà de cette période, le Vendeur pourra considérer que la Commande a été annulée, unilatéralement par l'Acheteur et donc la vente annulée. Dans ces conditions, l'acompte ne sera pas reversé à l'Acheteur et le Vendeur pourra demander une indemnisation pour le préjudice causé.

10. Transfert des risques

Le transfert des risques est effectué à la charge de l'Acheteur lorsque les Produits commandés quittent les entrepôts du Vendeur. A cet égard, le risque du transport est supporté en totalité par l'Acheteur.

Dans l'hypothèse de vente de Produits à un Acheteur situé en dehors de l'Union Européenne, les Parties conviennent d'appliquer le régime des Incoterms®, 2020, **CPT**. A cet égard, les Parties conviennent qu'après le passage en douane EXP (exportation) des Produits, le risque du transport des Produits est intégralement supporté par l'Acheteur, y compris jusqu'au déchargement des Produits.

11. Réserve de propriété des biens

Le Vendeur conserve la propriété des Produits jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du Prix, en principal et en accessoires. Aussi, l'Acheteur s'engage à ne pas vendre, transférer ou accorder quelque droit que ce soit sur les Produits à un tiers, sans avoir au préalable réglé l'intégralité du Prix en application des présentes CGV. De même, si l'Acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, le Vendeur se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les Produits vendus et objets de la Commande qui seraient restés impayés. Toutefois, le Vendeur peut, à titre exceptionnel, autoriser l'Acheteur à revendre les Produits sous réserve de propriété au Vendeur, à condition que le prix restant dû ainsi que les frais annexes soit intégralement payé lors de la revente.

Tant que le Prix n'est pas intégralement payé, l'Acheteur doit permettre l'individualisation des biens livrés, et ne pas les mélanger avec d'autres biens de même nature provenant d'autres fournisseurs.

12. Propriété intellectuelle

Les Produits qui font l'objet des Commandes régies par les présentes CGV sont uniquement des biens matériels ; à titre d'information uniquement et à l'exclusion de tout engagement ou de toute garanties d'aucune sorte, il est indiqué ici que ces Produits sont équipés de logiciels (identifiés comme étant des biens immatériels) et sont conçus pour être utilisé conjointement avec des logiciels applicatifs (également identifiés comme étant des biens immatériels).

L'Acheteur comprend et accepte qu'aucun autre droit, en particulier mais de façon non exclusive aucun droit de propriété intellectuelle ne lui est transféré lors de la vente des Produits qui font l'objet de la vente régie par les présentes CGV, et que la vente ne porte que sur les composants matériels et en aucun cas sur les logiciels, brevet, design, marques et autres composants de propriété intellectuelle ou de nature immatérielle tels que, mais de façon non exclusive, des identifiants et des clef de cryptages, les logiciels, les propriétés intellectuelles et propriété immatérielles relatives au biens ou mises à disposition en option ou conjointement avec les Produits restent la pleine et entière propriété du Vendeur.

La vente des Produits ne confère aucun droit à l'Acheteur sur les marques ou signes distinctifs apposés par le Vendeur sur les Produits et la documentation associée. Par ailleurs, le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle, notamment, sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes réalisés dans le cadre de la fourniture des Produits. En conséquence, l'Acheteur s'interdit toute reproduction ou exploitation notamment desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur.

13. Obligations spécifiques de l'Acheteur

En passant commande, l'Acheteur comprend et accepte par les présentes conditions que les Produits des présentes CGV achetés sont indissociables des logiciels qui les équipent et qu'il n'est pas possible de les utiliser indépendamment.

L'Acheteur reconnaît que le Produit du Vendeur constitue un ensemble indissociable avec un porteur de service. Par conséquent il ne sera pas possible de faire un usage fonctionnel des Produits achetés sans qu'il soit par ailleurs conclus un accord de licence entre le Vendeur ou ses représentants dûment habilités et l'entité qui exploitera et mettra en usage les Produits.

14. Réception des Produits

L'Acheteur est tenu de vérifier les Produits livrés.

Si des Produits sont manquants ou endommagé, il est de la responsabilité de l'Acheteur d'émettre les réserves nécessaires dans le bon de livraison et d'en informer le Vendeur avec une lettre recommandée avec avis de réception, ainsi que le transporteur.

Sans préjudice des dispositions à prendre à l'égard du transporteur, les réclamations sur les vices apparents des Produits livrés doivent être formulées par l'Acheteur au Vendeur, par écrit, dans un délai de 1 mois à compter de la réception des Produits. Il appartiendra à l'Acheteur de fournir toute preuve quant à la réalité d'éventuels vices ou anomalies ; et de même il appartient à l'Acheteur de respecter les délais précédemment indiqués.

La signature du bon de livraison, sans réserve par l'Acheteur, rend irrecevable toute réclamation ultérieure de sa part concernant un vice apparent des Produits.

15. Garanties

Le Vendeur garantit les Produits pendant une période de 365 jours (soit 12 mois) à compter de la livraison des Produits contre tout défaut de fabrication, à condition que ces Produits n'aient pas été modifiés ou réparés, sauf par le Vendeur ou par une personne physique ou morale dument mandatée par le vendeur, et qu'ils aient été installés, utilisés, stockés et entretenus conformément aux instructions d'utilisation et d'entretien du Vendeur.

Cette limitation dans le temps de la garantie fournie par le Vendeur s'applique également à la garantie légale des vices cachés. Dans le cas de réparation ou remplacement des biens, la garantie ci-dessus prend fin à l'expiration de la période de garantie initiale.

Le Vendeur ne donne aucune garantie expresse ou implicite, notamment quant à l'aptitude des Produits à satisfaire les objectifs fixés par l'Acheteur. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation du Produit, d'utilisation non conforme à la notice d'utilisation communiquée le cas échéant par le Vendeur, en cas de négligence ou défaut d'entretien de la part de l'Acheteur, comme en cas d'usure normale du Produit ou de défaillance en cas d'accident. La garantie ne couvre pas les conséquences directes ou indirectes résultant de l'utilisation des Produits.

Au titre de la garantie, le Vendeur peut remplacer les pièces défectueuses. Le remplacement desdites pièces n'a pas pour effet de prolonger la durée de validité de la présente garantie.

16. Force majeure

Le Vendeur est libéré de ses obligations en cas d'événements constitutifs de force majeure, de cas fortuit ou de fait étatique. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Sont considérées comme telles les circonstances rendant impossible l'exécution des obligations selon les termes convenus, qui sont indépendantes de la volonté des parties.

Il s'agit notamment mais de façon non exclusive, de guerre, blocus, grève, lock-out, de grève, émeute, troubles civils, épidémie, incendie, explosion, accident et inondation.

Le Vendeur aura la faculté de notifier à l'Acheteur ses décisions, soit d'annuler, soit de suspendre toute livraison pour une durée égale à celle de l'empêchement causé par la survenance du cas de force majeure, et les délais de livraison seront prolongés d'autant.

17. Changement de la situation de l'Acheteur

Toute détérioration du crédit de l'Acheteur peut conduire à exiger des garanties ou un paiement au comptant avant l'exécution des Commandes reçues.

Il en sera ainsi, notamment, si la capacité financière de l'Acheteur est modifiée, si une modification de son activité professionnelle intervient, ou si une cession, un nantissement ou un apport de son fonds de commerce a un effet défavorable sur son crédit.

L'Acheteur s'engage à informer le Vendeur dès la survenance de l'un des événements susmentionnés.

En tout état de cause, le Vendeur se réserve le droit de révoquer toute offre de crédit et de refuser toute livraison lorsque l'Acheteur n'effectue pas ses paiements exigibles, ou lorsque sa situation financière apparaît dégradée en comparaison du moment où la Commande a été validée.

18. Divisibilité

La nullité ou l'invalidité de l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente n'aura aucune incidence sur la validité et les effets des autres clauses, les présentes Conditions étant réputées divisibles.

19. Attribution de compétence et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Nantes.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralités de défenseurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.